

Vœu relatif à à l'organisation des repas pour les migrant·e·s

Déposé par Nicolas Bonnet Oulaldj, Fanny Gaillanne, Sergio Tinti, Hervé Bégué et les élu·e·s du Groupe communiste-front de gauche

Considérant la situation particulière des migrant·e·s plus que précaire, et qui ont fui, pour la plus grande part d'entre eux, les situations dramatiques de leur pays d'origine ;

Considérant que depuis plusieurs années, ces migrant·e·s se réfugient dans des « campements » de fortune, très loin de ce qu'exigerait le minimum de dignité humaine ;

Considérant que ces migrant·e·s sont toujours plus stigmatisé·e·s, voire criminalisé·e·s par le gouvernement, comme le démontre la loi asile immigration et contre laquelle le groupe se mobilise ;

Considérant que la Ville de Paris a fait preuve plusieurs fois de son action volontariste, en matière d'hébergement d'urgence, en étant un espace d'accueil et d'humanité ;

Considérant que ces solutions ne suffisent pas à empêcher la formation ou reformation de ces campements en raison de l'augmentation constante des besoins, et de la situation très particulière de la Ville de Paris

Considérant que ces campements, ne sont ni admissibles pour les migrant·e·s eux-mêmes car ils vivent dans des conditions déplorables, ni pour les riverain·e·s qui en subissent les conséquences ;

Considérant qu'il est impensable de viabiliser de tels campements et que c'est une solution d'hébergement pérenne qui doit être apportée ;

Considérant que cette compétence appartient à l'État, et qu'il lui appartient d'apporter ces solutions ;

Considérant néanmoins qu'il est essentiel d'apporter une aide d'urgence temporaire dans les campements de certains arrondissements parisiens, notamment du 19^e quai du lot où les réfugié·e·s ne peuvent avoir de repas le matin et le midi, sauf si une association se mobilise ;

Considérant que les subventions ne peuvent être attribuées par la Ville de Paris qu'à des associations agréées, et non à des collectifs citoyens ;

Considérant qu'il en va des questions d'humanité, que chaque être humain doit pouvoir subvenir à ses besoins les plus essentiels ;

Considérant pourtant que la Ville de Paris avait fait preuve de volontarisme en juillet 2017 en permettant aux réfugié·e·s de pouvoir subvenir à leurs besoins les plus essentiels ;

Considérant en effet qu'elle avait subventionné des associations pour des repas soient distribués, le soir, aux migrant·e·s Porte de la Chapelle ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Fanny Gaillanne, Sergio Tinti, Hervé Bégué, et les élu·e·s du Groupe communiste-front de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que :

- la Ville de Paris apporte son soutien d'urgence à ces campements sur la réponse aux besoins les plus essentiels de ces migrant·e·s, sur la base des solutions qu'elle avait pu apporter en juillet 2017 ; en subventionnant des associations pour que des repas soient distribués ;
- la Ville de Paris transmette le mandat administratif aux membres de l'État concernés pour se faire rembourser.